

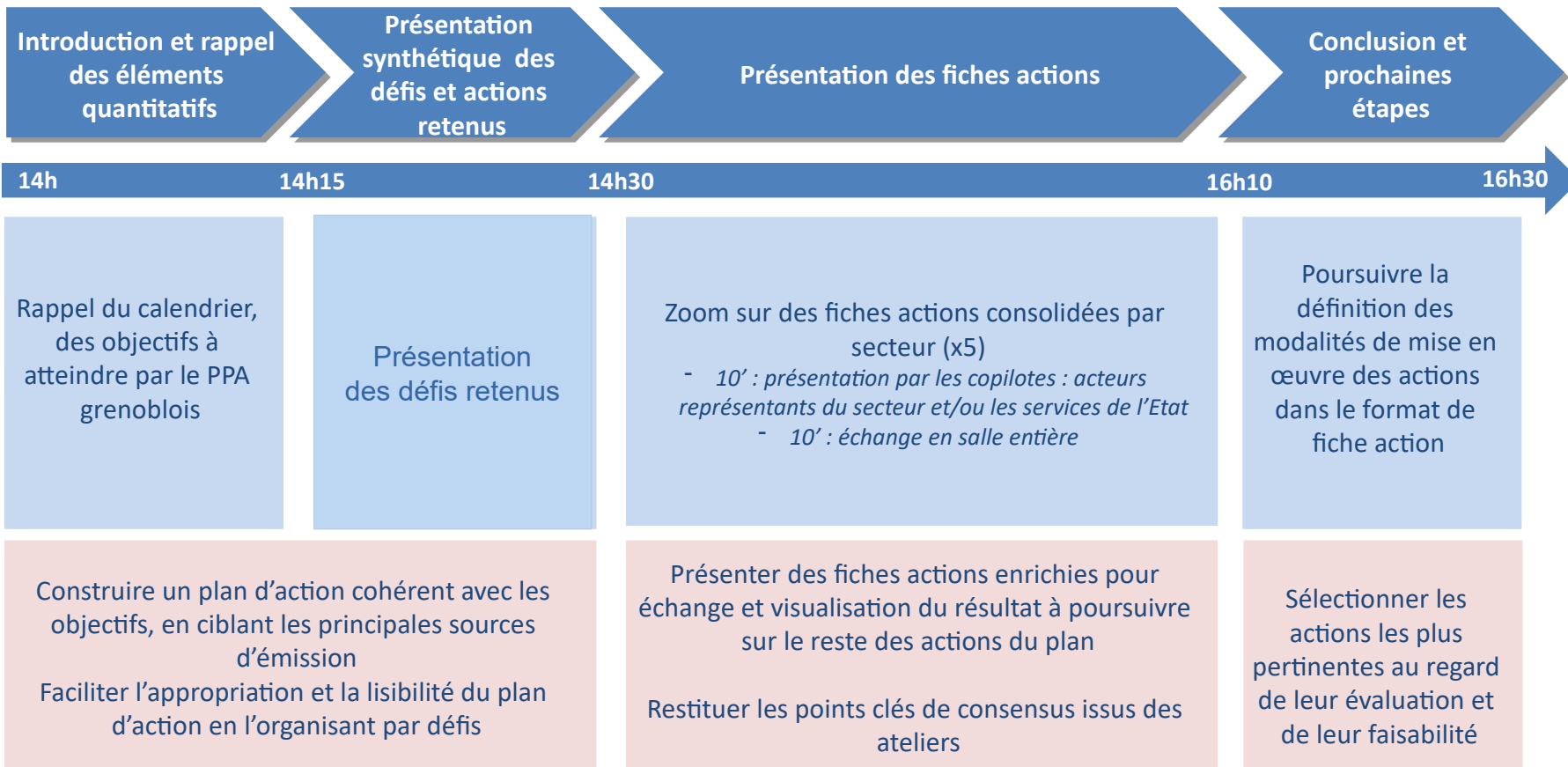
Révision du PPA de l'agglomération de Grenoble

Plénière de clôture des ateliers de concertation

27 avril 2021

Déroulé de la plénière

Une séance dédiée à la restitution du travail mené en ateliers



Agenda

- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-constructionDREAL UD /
I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus
DREAL UD
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions
Co-pilotes /
DREAL UD
- Conclusion et prochaines étapes
DREAL UD
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

Agenda

- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-constructionDREAL UD / I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus DREAL UD
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions Co-pilotes / DREAL UD
- Conclusion et prochaines étapes DREAL UD
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

Quels objectifs pour le PPA grenoblois ?

Des objectifs par polluant à atteindre pour 2027

Polluant	Situation 2017	Tendancier 2027	Objectif PPA
NO2	3500 hab>VL	10 hab>VL	-69 %émissions /2005 Pas d'expo >VL Respect VL aux stations
PM 10	62 % >V OMS	1000 hab >V OMS	Pas d'expo > V OMS
PM 2,5	95 % >V OMS	50 % >V OMS	-57 %émissions /2005 Pas d'expo > V OMS
NH3 COVNM	95 % >V OMS	50 % >V OMS	-0,9 %émissions /an

Calendrier de la co-construction du plan d'action

4 temps de concertation, échanges bilatéraux

Plénière 1

Janvier 2021

AT Session 1

Mi-janvier 2021

Mobilité - Urbanisme

Résidentiel-Tertiaire

Transversal,
communication,
contrôle

Industrie & BTP

Agriculture

AT Session 2

Fin février / début mars
2021

Mobilité - Urbanisme

Résidentiel-Tertiaire

Transversal,
communication,
contrôle

Industrie & BTP

Agriculture

Echanges bilatéraux complémentaires menés par l'UD de l'Isère avec les parties-prenantes

Plénière 2

27 avril après-midi



Méthodologie de co-construction du plan d'action

Une co-construction reposant sur des groupes de travail sectoriels

- 5 groupes de travail sectoriels se réunissant lors de deux sessions ateliers
- Une révision du PPA se voulant participative en associant les acteurs des secteurs concernés

GROUPE DE TRAVAIL	COPILOTE Acteurs du secteur	COPILOTE Services de l'Etat
Mobilité – Urbanisme	SMMAG M. Laval	DREAL-UD Mme DELOLME
Industrie & BTP	VICAT M. Alcazer	DREAL-UD M. Vallat
Résidentiel-Tertiaire	CC du Grésivaudan M. Lorimier	DDT M. Vivière
Agriculture	Chambre d'agriculture M. Coppard	DDT Mme Bernardin
Transversal, communication, contrôle	Grenoble Alpes Métropole Mme CENATIEMPO	DREAL UD Mme Thievent

Agenda

- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-constructionDREAL UD / I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus DREAL UD
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions Co-pilotes / DREAL UD
- Conclusion et prochaines étapes DREAL UD
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

Vision d'ensemble des défis du PPA3

Mobilité & Urbanisme

Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière

Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées

Aménager les voies rapides pour limiter les émissions

Accélérer le verdissement des véhicules

Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus peuplées

Industrie

Réduire les émissions des gros émetteurs industriels

Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion

Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers et carrières, et plateformes de concassage et de recyclage

Réduire les émissions diffuses
BTP

Transversal

Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles

Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles

Résidentiel Tertiaire

Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air

Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics

Agriculture

Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles

Réduire les émissions du secteur agricole

Communication

Piloter, organiser et évaluer

Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais

Agenda

- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-construction

DREAL UD /
I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions
- Conclusion et prochaines étapes
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

DREAL UD

Critères de classification du plan d'action du PPA3

- Une présentation synthétique du plan d'action pour chaque secteur en 3 temps


Présentation des défis validés

Présentation des actions validées

Présentation des critères clés



- Des objectifs chiffrés sont-ils précisés ?
- Des pistes de portage sont-elles précisées ?
- Des pistes de financement sont-elles précisées ?

	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCEMENT
	I1 Réduire les émissions des gros émetteurs industriels	Appliquer les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM, COV pour les gros émetteurs industriels		▲	▲
	I2 Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion	Sévérer le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle)		▲	▲
	I3 Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers, carrières, plateformes concassage / recyclage, cimenteries, producteurs de chaux	Réduire les émissions diffuses de poussières : abaisser le niveau maximal des valeurs de retombées des poussières globales		▲	▲
	I4 Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière	Création d'une charte chantier commune sur le territoire du PPA3 Imposer un socle minimum à respecter		▲	▲

Agenda

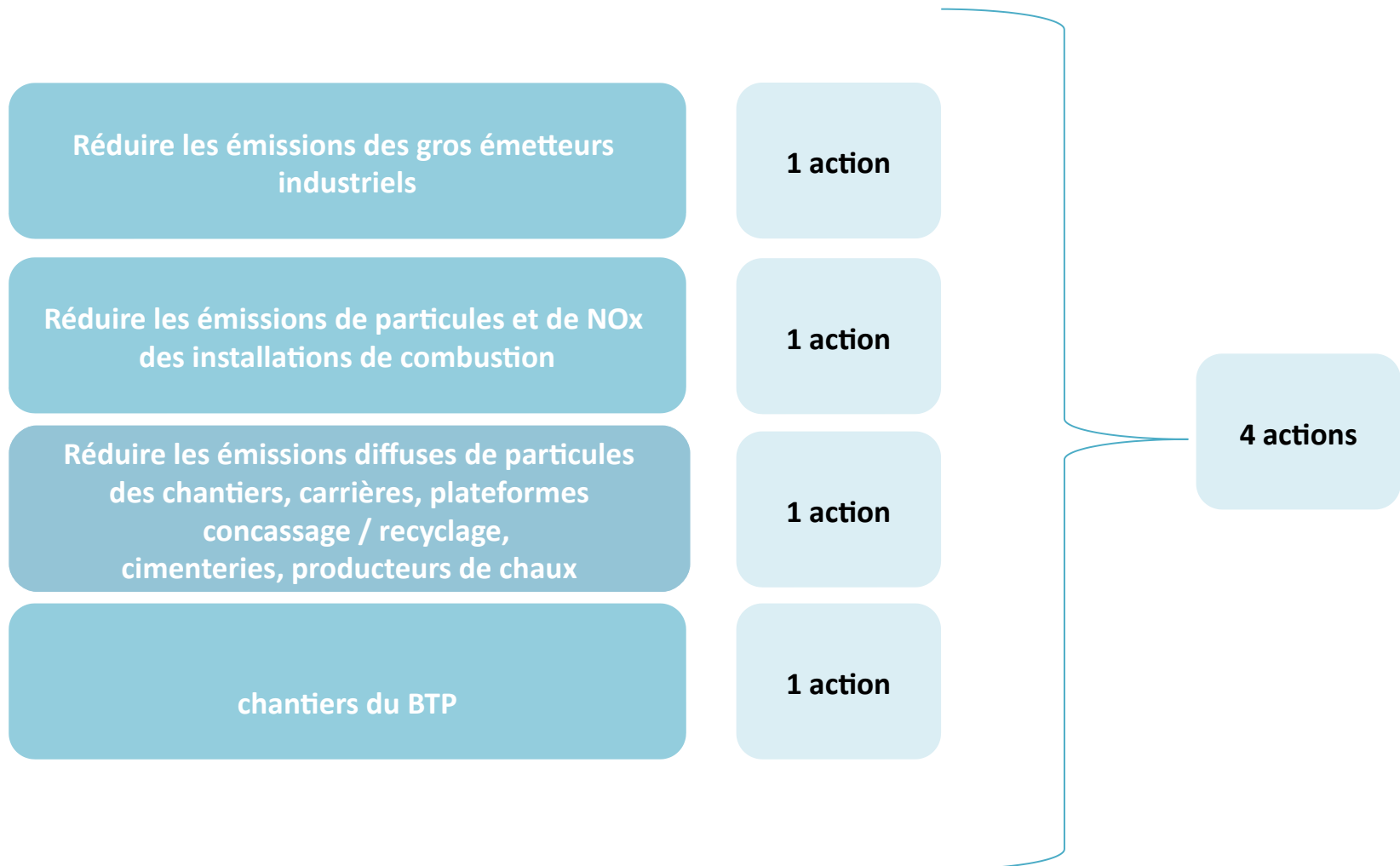
- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-constructionDREAL UD /
I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus DREAL UD
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions Co-pilotes /
DREAL UD
- Conclusion et prochaines étapes DREAL UD
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

Industrie & BTP

*Par VICAT et la DREAL
UDI*



Vision synthétique par secteur

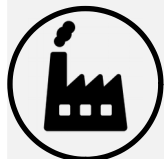
Industrie - BTP















Industrie : Défis et actions

Légende

-  Identifié
-  A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCEMENT
I1	Réduire les émissions des gros émetteurs industriels	Appliquer les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM, COV pour les gros émetteurs industriels			
I2	Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion	Sévérer le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle)			
I3	Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers, carrières, plateformes concassage / recyclage, cimenteries, producteurs de chaux	Réduire les émissions diffuses de poussières : abaisser le niveau maximal des valeurs de retombées des poussières globales			
I4	Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière	Création d'une charte chantier commune sur le territoire du PPA3 Imposer un socle minimum à respecter			

Industrie : Présentation d'une action

Défi I2 : Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion

Sévérifier le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle)

Description

- **Installations nouvelles** : 1) Réduire les émissions de particules et de NOx en abaissant les valeurs limites d'émission (VLE) pour les nouvelles chaudières fonctionnant au gaz naturel et à la biomasse 2) Interdire l'utilisation des combustibles les plus émetteurs en NOx et poussières ; les fiouls (lourds et domestiques), houille, charbons, lignites. (hors installations de secours fonctionnant moins de 500 h/an). Les installations visées sont les installations de combustion classées 2910 au sens de la nomenclature ICPE dont les puissances sont comprises entre 1 et 50 Mwth, ainsi que les installations de combustion de puissance comprise entre 0,4 et 1 Mwth.
- **Installations existantes** : Réduire les émissions de particules et de NOx des chaudières existantes de puissance comprise entre 20 et 50 Mwth et fonctionnant avec des combustibles les plus émetteurs (autre que gaz, hydrogène GPL et biométhane) en visant les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM ;

Objectifs

- A définir pour les installations existantes : identifier le nombre d'installations soumis à arrêtés ministériels dans le territoire du PPA (combustible autre que le gaz l'hydrogène, GPL et biométhane)

Porteurs

- DREAL-UD

Partenaires

- DDPP, préfecture

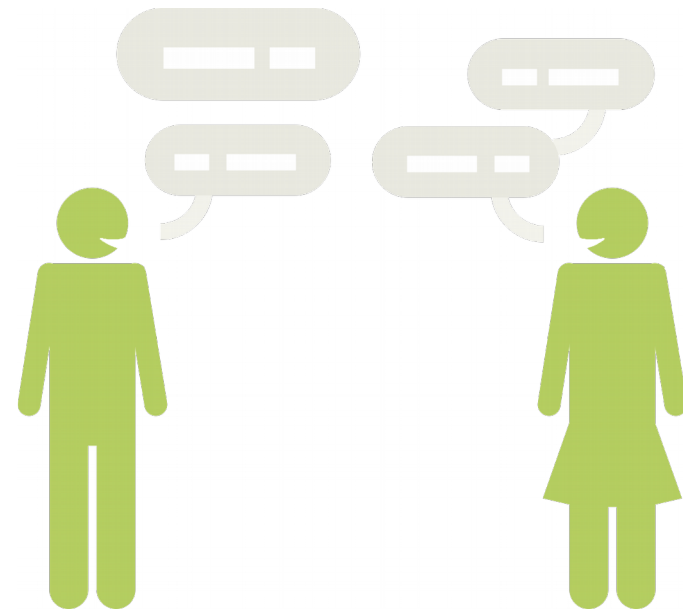
Financements

- Porteurs de projets (industriels, collectivités...)
- Financement ADEME possible pour réduire les émissions de Nox et PM en deçà de la valeur réglementaire de l'arrêté préfectoral
- Etude de faisabilité et inventaire via la Feuille de Route QA jusqu'à fin 2022

Vision synthétique par secteur

Industrie & BTP

- Présentation du travail restant à réaliser
- Appel à partenaires pour contribuer à la poursuite de la rédaction des fiches action
- Vous avez la parole !

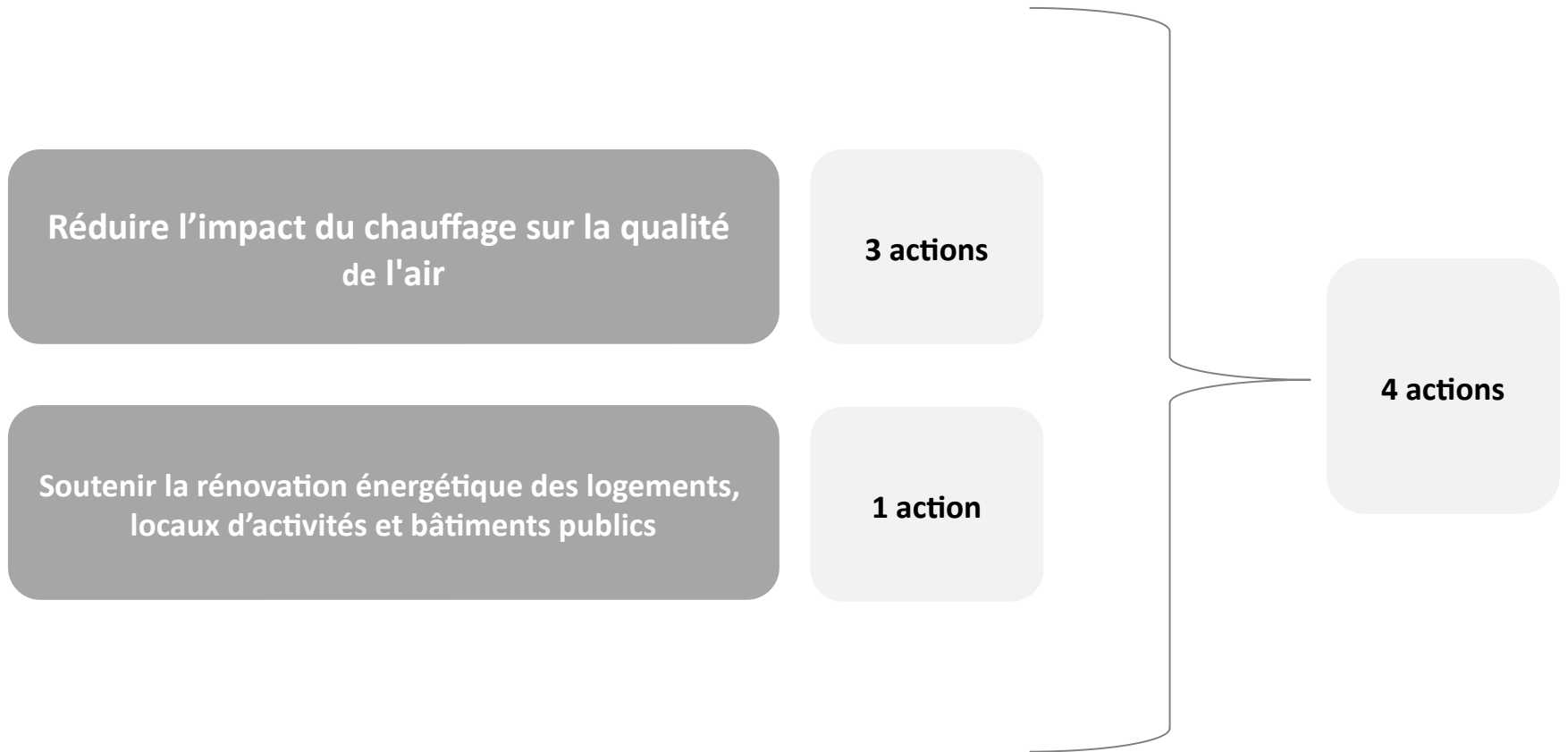


Résidentiel Tertiaire

*Par la CC du
Grésivaudan et la DDT*



Vision synthétique par secteur

Résidentiel tertiaire













Résidentiel & Tertiaire : Défis et actions

Légende

-  Identifié
-  A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCE MENT
RT1	Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air	Poursuivre et amplifier la Prime Air Bois			
		Interdire l'usage et l'installation des foyers ouverts et des appareils non performants			
		Développer une filière bois de qualité			
RT2	Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics	Développer / Amplifier l'usage des plateformes de rénovation énergétique			

Résidentiel Tertiaire : Présentation d'une action

Défi RT1 : Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air

Amplifier la prime air bois

Description

- Lorsque les résidences principales sont pourvues de chauffage au bois, il s'agit d'inciter au remplacement des systèmes existants vétustes (antérieur a 2002) par des matériels de combustion bois les plus performants (7* ou équivalent) ou par des appareils utilisant une autre énergie renouvelable, à l'aide d'une prime Air bois versée directement au particulier pour renouveler son installation de chauffage au bois non performante. Cette aide est cumulable avec d'autres aides de rénovation énergétique et sans condition de revenu.
 - Poursuivre la Prime Air Bois jusqu'en 2027 sur les territoires l'ayant mise en place dans le cadre du PPA2
 - Réaliser une étude de préfiguration selon le cahier des charges de l'ADEME dans les territoires qui ne disposent pas de Prime Air Bois.
 - Mettre en place une Prime Air Bois dans les territoires qui n'en disposent pas afin de remplacer 30 % des appareils de chauffage au bois non performants en 2027
 - Etudier puis trancher sur l'opportunité de faire évoluer le dispositif

Objectifs

- Remplacement de 60% des appareils non performants en 2027 sur les territoires ayant déployé la prime lors du PPA2

Porteurs

- EPCI

Partenaires

- ADEME, Région, ALEC, AGEDEN

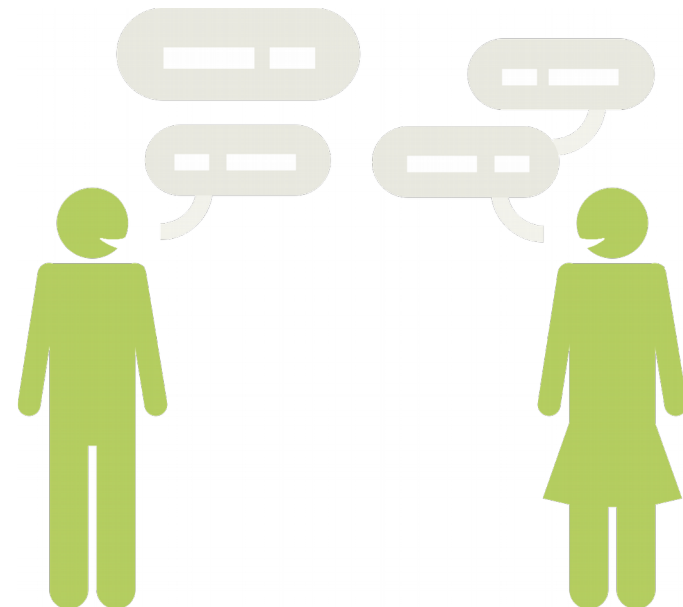
Financements

- Financement peut être amorcé dans le cadre des CRTE
- Financement pour l'investissement par la Région doit être mis en place. Le cas échéant, il sera systématiquement accompagné d'un financement ADEME sur l'étude de préfiguration (taux d'aide 70%) et sur l'animation et la communication.
- Financement de l'ADEME en cours de révision par le MTES.
- Extension de MaPrimeRenov envisagée

Vision synthétique par secteur

Mobilité & Urbanisme

- Présentation du travail restant à réaliser
- Appel à partenaires pour contribuer à la poursuite de la rédaction des fiches action
- Vous avez la parole !



Mobilité & Urbanisme

*Par le SMAAG et la
DREAL UD I*



Vision synthétique par secteur

Mobilité & Urbanisme : Défis et actions































Mobilité & Urbanisme : Défis et actions

Légende

-  Identifié
-  A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCEMENT	
M1	Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière	Favoriser le report modal et accompagner le changement de comportement				
		Développer les offres et l'attractivité des transports partagés				
		Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs				
	M2	Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées	Optimiser la logistique en centre urbain			
			Poursuivre et amplifier la ZFE existante			
M3	Aménager les voies rapides pour réduire les émissions	Etudier l'opportunité et/ou réduire la vitesse réglementaire sur des tronçons autoroutiers et VRU				
		Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs)				
		Suivre les émissions issues de l'A480				
M4	Accélérer le verdissement des véhicules	Renforcer le maillage en énergies alternatives				
		Poursuivre et amplifier le renouvellement des flottes de véhicules				
M5	Limitier l'exposition des populations dans les zones les plus polluées	Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme				

Mobilité & Urbanisme : Présentation d'une action

Défi M4 : Accélérer le verdissement des véhicules

Poursuivre et amplifier le renouvellement des flottes de véhicules

Description

- Dépasser les objectifs de la loi LOM en terme de renouvellement des flottes des services publics
- Accompagner les entreprises impactées par la ZFEm au renouvellement des véhicules
- Accompagner les particuliers impactés par la ZFEm au renouvellement des véhicules

Objectifs

- Pour chaque EPCI :
- 35% des véhicules à faible et très faible émission en 2027
- 100% des véhicules renouvelés sont des véhicules à faible émission, et 45% d'entre eux sont à très faible émission
- Supprimer les bus au diesel en 2027
- Circulation de 20 bus à énergie propre en 2027.

Porteurs

- AOM, Etat

Partenaires

- Conseil Départemental

Financements

- AAP bus en site propre
- Dispositif nationaux : prime à la conversion / bonus écologique, bonifiés en zone ZFEm
- Aide ADEME-Région : AAP ZEV pour l'H2 ; AAP GNVolont'air pour les PL
- Aide ADEME sur la feuille de route QA (dépôt de la demande d'aide jusqu'en 2022)
- Fonds air véhicules pour accompagner les territoires avec une ZFE, station d'avitallement BioGNV pour bus

Mobilité & Urbanisme : Présentation d'une action

Défi M5 : Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées

Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

Description

- Limiter l'implantation d'établissement recevant des publics sensibles et aires de jeux dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée ou prévoir des mesures compensatoires
 - Réaliser des cartes stratégiques air pour les EPCI qui n'en disposent pas
 - Empêcher l'implantation d'ERP sensibles et aires de jeux dans les zones exposées à une qualité de l'air dégradée
 - Pour les établissements existants, ou en cas d'implantation inévitable prévoir des mesures compensatoires
 - Renforcer les documents d'urbanisme en :
 - étudiant l'opportunité de rendre obligatoire certaines recommandations dans le PLU
 - prenant en compte les valeurs OMS dans les cartes stratégiques Air (et donc les OAP)

Objectifs

- Non quantifiable

Porteurs

- EPCI et communes

Partenaires

- ATMO

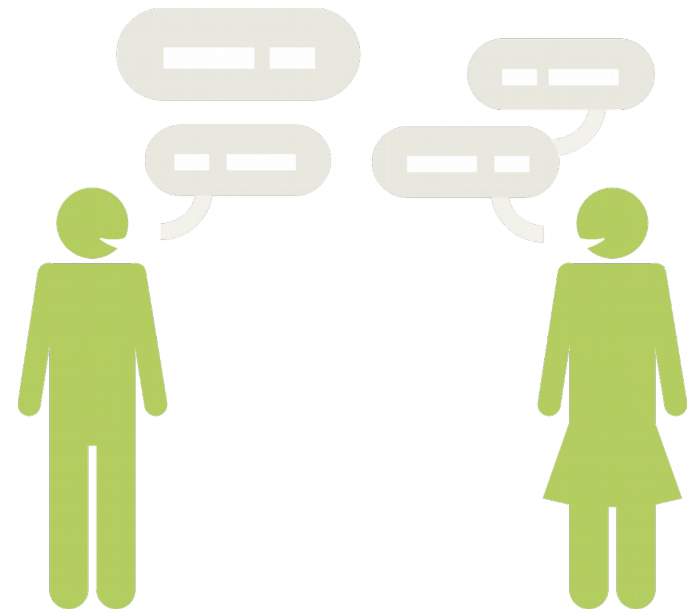
Financements

- ADEME : financement d'étude sur la feuille de route QA (dépôt de la demande d'aide jusqu'en 2022) :
- QA et renouvellement urbain, étalement urbain, forme urbaine, influence de la végétalisation

Vision synthétique par secteur

Mobilité & Urbanisme

- Présentation du travail restant à réaliser
- Appel à partenaires pour contribuer à la poursuite de la rédaction des fiches action
- Vous avez la parole !

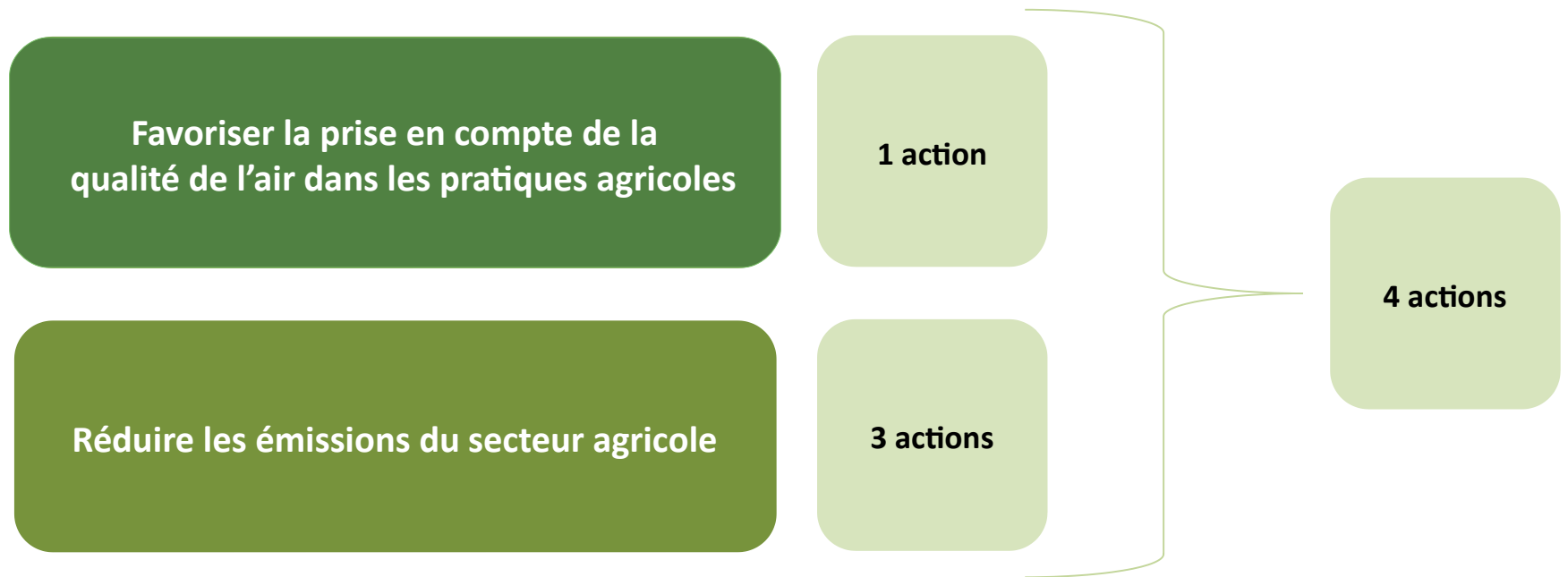


Agriculture

*Par la Chambre
d'agriculture et la DDT*



Vision synthétique par secteur

Agriculture














Agriculture : Défis et actions

Légende

-  Identifié
-  A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCEMENT
A1	Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles	Développer l'approche qualité de l'air dans les formations et informations destinées aux agriculteurs			
	A2	Réduire les émissions du secteur agricole	Soutenir les exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses		
Encourager les techniques et les matériaux d'épandage moins émissifs					
Encourager les techniques et les matériaux d'élevage moins émissifs					

Agriculture : Présentation d'une action

Défi A2 : Réduire les émissions du secteur agricole

Encourager les techniques et les matériaux d'épandage moins émissifs

Description

- L'action vise, en étroite collaboration avec les acteurs du secteur agricole, à inciter au maximum au recours à des engrais et du matériel d'épandage moins émissifs, à la fois par la sensibilisation et l'aide à l'acquisition de matériel.
 - Actions à promouvoir : Fertilisation azotée ; Pratiques d'épandage des produits organiques et minéraux
 - Inciter à l'élaboration des plans de fumure sur tout le territoire du PPA
 - Accompagner l'acquisition de matériels d'épandage moins émissif, et/ou en CUMA
 - Faire connaître les dispositifs d'aides existants (ADEME (Agrimer) / Plan de relance / PAIT/ PVE...)
 - Faire connaître les actions déjà mises en œuvre par les collectivités et par les agriculteurs et en favorisant un réseau de partage
 - Soutenir l'accès au conseil apporté par la chambre d'agriculture ?
 - Lorsque cela est pertinent, favoriser l'utilisation de la méthanisation (?)
 - Dans le cas de l'intégration du volet QA dans les PDR, accompagner les exploitants agricoles à répondre à AAP PCAE

Objectifs

- ++
- A préciser en lien avec les autres plans et programmes : PDR et PCAE

Porteurs

- Chambre d'agriculture / DRRAF

Partenaires

- ADEME, EPCI, DDT, Agriculteurs, CUMA, Arvalis Institut du Végétal, ATMO, Fédération des Coopératives

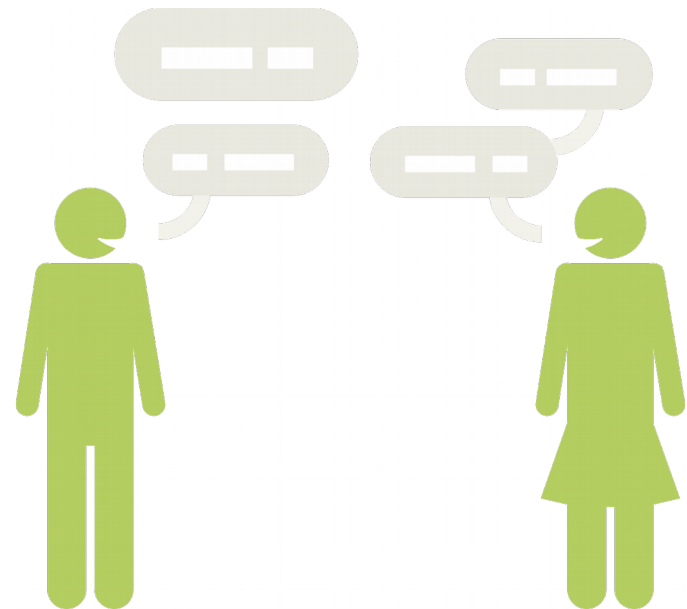
Financements

- AAP France Agrimer 2022 (veille à prévoir sur renouvellement enveloppe agroéquipement)
- MTE : possibilité d'abonder financièrement des plans de développement ruraux de la future PAC (intégration nécessaire d'une ligne QA dans les PDR)
- Plan Végétal Environnement ?

Vision synthétique par secteur

Agriculture

- Présentation du travail restant à réaliser
- Appel à partenaires pour contribuer à la poursuite de la rédaction des fiches action
- Vous avez la parole !

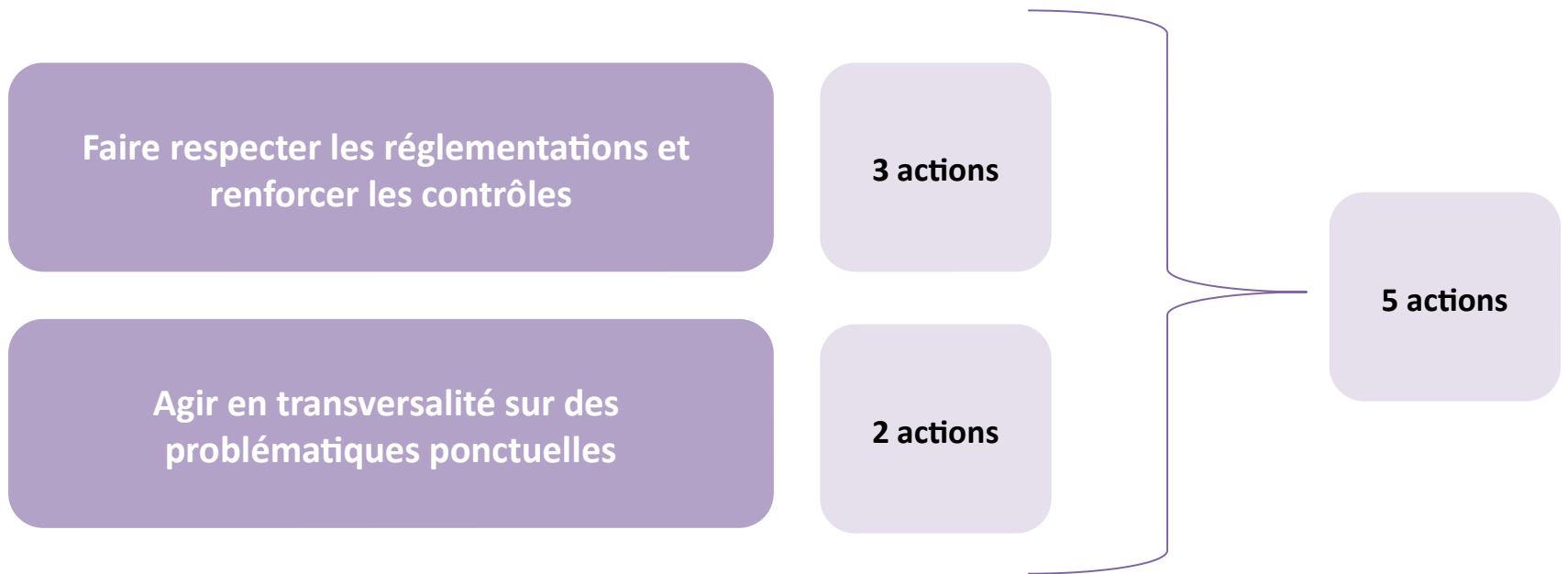


Transversal

*Par Grenoble Alpes
Métropole et la DREAL-
UD-I*



Vision synthétique par secteur

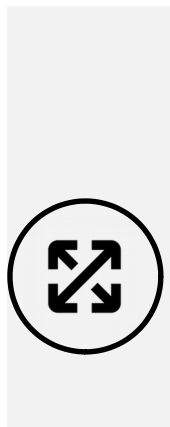
Transversal



Transversal : Défis et actions

Légende

-  Identifié
-  A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCE MENT
	T1 Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles	Renforcer les contrôles sur les véhicules			
		Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW			
		Renforcer le contrôle des stations de distribution de carburants (stations services)			
	T2 Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles	Renforcer le dispositif de pic de pollution			
		Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre			

Transversal : Présentation d'une action

Défi T1 : Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles

Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW

Description

- Le défi consiste à renforcer le contrôle de la mise en œuvre de la réglementation sur les émissions polluantes des installations de combustion de puissance thermique comprise entre 1 et 50 MWth. Ces Installations soumises à déclaration, à enregistrement ou à autorisation sous les rubriques 2910 de la nomenclature font l'objet d'un suivi par l'inspection des installations classées. Les installations de plus de 50 MWth, soumises à la directive IED ("Industrial Emission Directive") sont déjà soumises à un contrôle renforcé de la part de l'inspection
- L'action vise à faire en sorte qu'en cas de non-conformité, les actions correctrices soient bien mises en place dans les délais requis par la réglementation ICPE.

Objectifs

- NA

Porteurs

- DREAL-UD

Financements

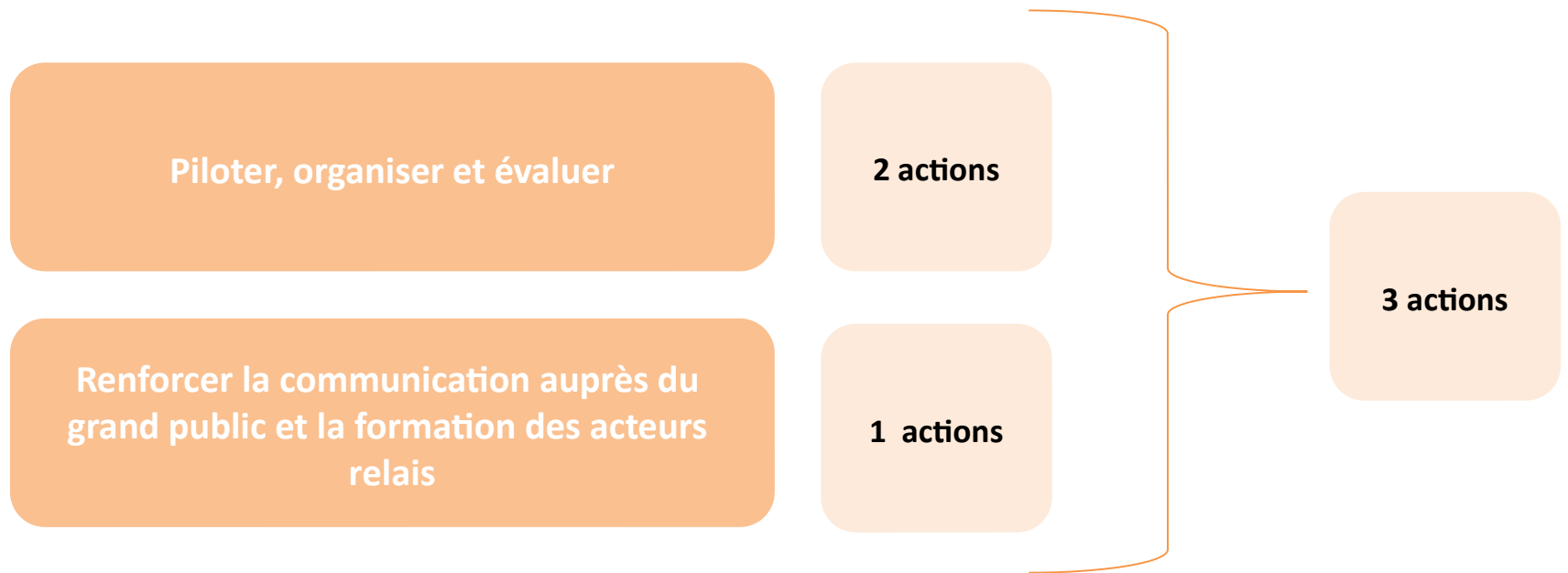
- Il n'y a pas de fonds à solliciter

Communication

*Par Grenoble Alpes
Métropole et la DREAL-
UD-I*

Vision synthétique par secteur

Communication



Communication : Défis et actions

Légende

- ▲ Identifié
- ▲ A identifier



	INTITULE DU DEFI	ACTIONS	OBJECTIF CHIFFRES	PORTAGE	FINANCE MENT
1	Piloter, organiser et évaluer	Organiser la gouvernance de l'air		▲	▲
		Mutualiser les moyens et communiquer sur les bonnes pratiques des collectivités		▲	▲
2	Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais	Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens		▲	▲

Communication : Présentation d'une action

Défi C1 : Piloter, organiser et évaluer

Organiser la gouvernance de l'air

Description

- Disposer d'une gouvernance structurée permettant un dialogue efficace entre les acteurs et un suivi réel de l'avancement des actions.
 - Un Comité de Pilotage général annuel sous l'autorité du Préfet
 - 5 commission thématiques dans le prolongement des 5 ateliers (possibilité de réutiliser des structures existantes)
 - Un référent du PPA en charge de l'animation
 - Un bureau (réunion entre 2 et 4 fois par an) présidé par le préfet et qui regroupe les services de l'État, le référent PPA, les présidents et appuis des commissions thématiques, les porteurs des actions, les associations, les experts, qui assure également le suivi des financements et est en charge des arbitrages nécessaires
 - Annuellement, une mise à jour du tableau de bord de suivi et une communication auprès des habitants du territoire

Objectifs

- Un site internet (pour les 4 PPA?)
- Un ETP sur l'animation du PPA
- Un tableau de bord
- Une dizaine de rencontres par an

Porteurs

- DREAL-UD, DDT

Partenaires

- Tous les acteurs du PPA (5 collègues) en particulier Etat, EPCI, associations, acteurs économiques, ATMO

Financements

- besoin de financement identifié pour créer et mettre à jour le site internet
- besoin de moyens humains (notamment porteurs et référents PPA)
- ADEME : Financement pour :
 - actions ponctuelles d'animation (ETP + communication) à 50% du montant.
 - acteurs relais de notre politique (30 k€/an et par ETP + 20 k€/an communication) sur le fonds FdR QA (demande d'aide avant fin 2022)

Communication : Présentation d'une action

Défi C2 : Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais

Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens

Description

- Amplifier l'efficacité des actions du PPA par une communication adaptée et efficace en faveur de la qualité de l'air et communiquer largement sur les bonnes pratiques et les bons comportements.
 - 1 - Définir une stratégie Communication AIR et des actions associées (notamment plate forme collaborative et information large lors des COPIL)
 - 2 – Définir des actions à destination des scolaires
 - 3 – Définir des actions à destination des professionnels et des élus
 - 4 – Favoriser l'implication citoyenne

Objectifs

- GT communication
- Plaque eco-gestes

Porteurs

- Référent animateur PPA, EPCI

Financements

ADEME finance des collectivités pour :

- actions ponctuelles d'animation (ETP + communication) : 50% du montant.
- acteurs relais de notre politique (30 k€/an et par ETP + 20 k€/an pour la communication)

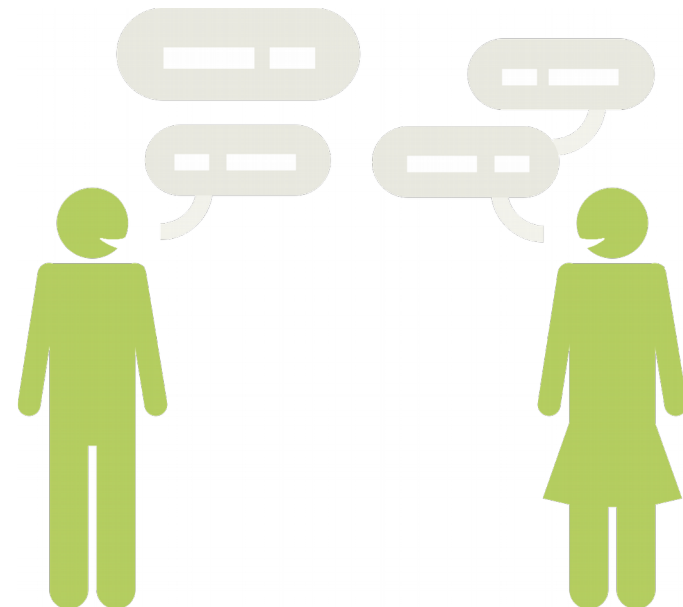
sur le fonds FdR QA (demande d'aide avant fin 2022)

Vision synthétique par secteur

Transversal et Communication

- Présentation du travail restant à réaliser
- Appel à partenaires pour contribuer à la poursuite de la rédaction des fiches action

Vous avez la parole !

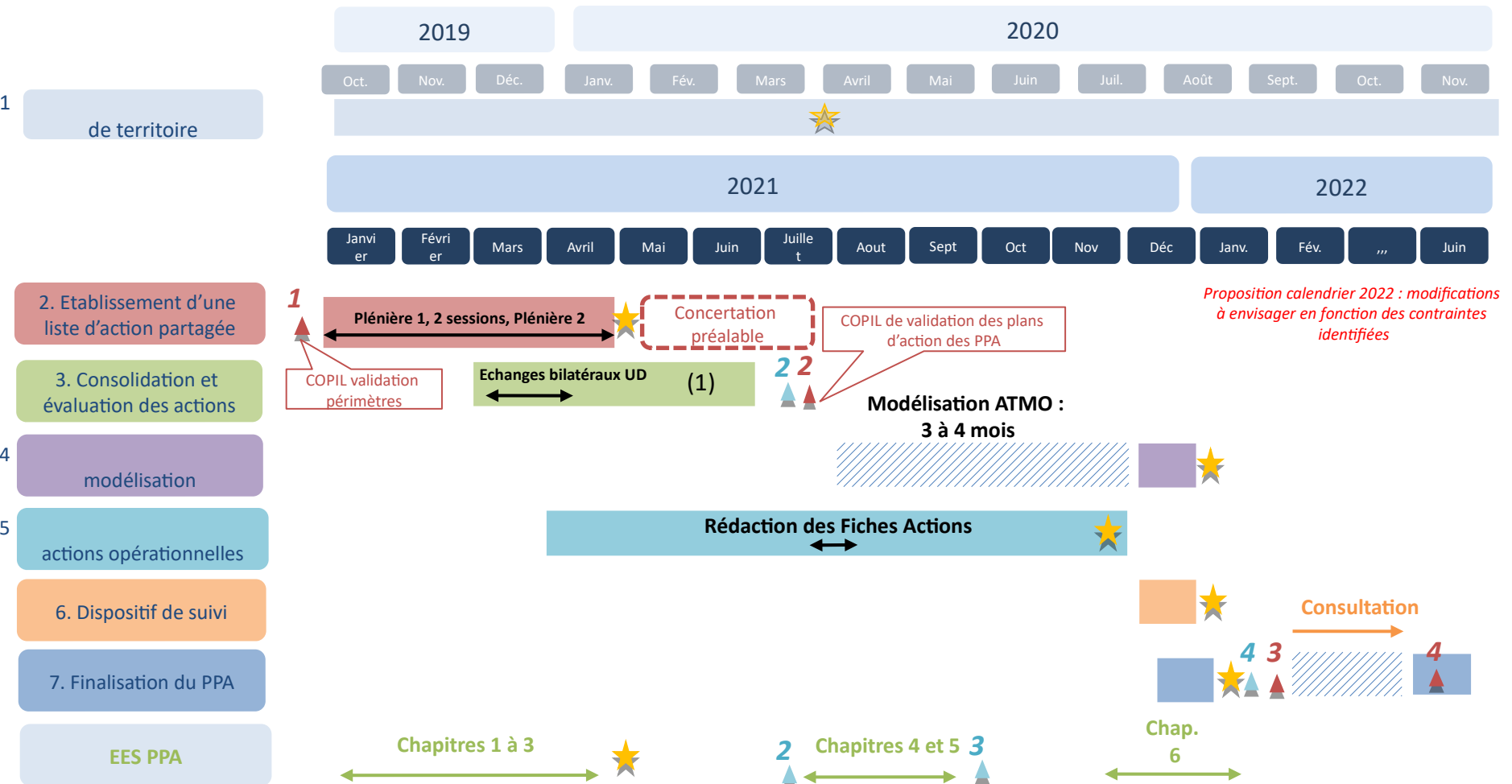


Agenda

- Introduction
 - Objectifs du PPA
 - Calendrier et format de la co-constructionDREAL UD /
I Care
- Présentation synthétique des défis et action retenus
DREAL UD
- Le mot de la Députée Émilie Chalas
- Présentation par secteur de fiches actions
Co-pilotes /
DREAL UD
- Conclusion et prochaines étapes
DREAL UD
 - Calendrier et prochaines étapes
 - Zoom sur la concertation préalable

Conclusion et prochaines étapes

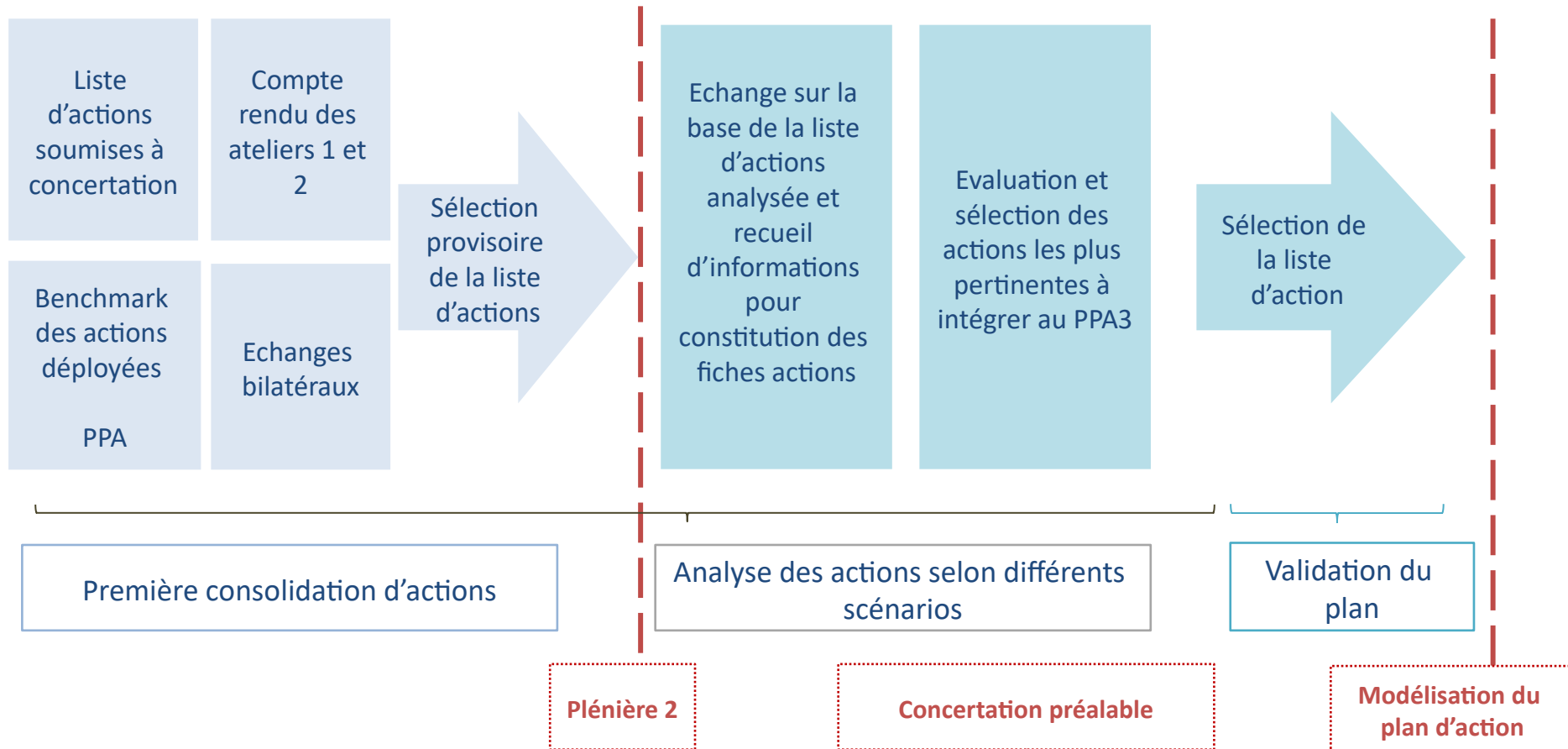
Rappel du calendrier : **prochain RDV le 8 juillet 2021**



Conclusion et prochaines étapes

Consolider, évaluer et planifier les actions

prochain RDV le 8 juillet 2021



Conclusion et prochaines étapes

Zoom sur la concertation préalable

- Droit d'initiative du 18 février au 18 avril 2021 : aucun retour obtenu
- Concertation citoyenne du 7 mai au 4 juin 2021
 - Un dossier de concertation (en cours de finalisation) comprenant :
 - Les enjeux réglementaires et sanitaires de la qualité de l'air
 - L'historique des PPA du territoire
 - Le diagnostic du territoire en 2017
 - Les grands axes du plan d'action prévisionnel du PPA3
 - La concertation citoyenne
 - Un questionnaire en ligne (en cours de réalisation)
 - Un webinaire le 20 mai à 18h
- Prise en compte des contributions jusqu'au 30 juin 2021

*Continuez à contribuer en nous écrivant
via l'adresse mail générique du PPA*

ppa-grenoble.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Merci à vous!



RÉUSSIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Paris - Lyon - Belo Horizonte - Rabat

SIÈGE

28, rue du 4 septembre - 75002 Paris

+33 (0)1 43 66 87 27

www.i-care-consult.com